

## Avis de TERRES FERTILES

# ENQUETE PUBLIQUE sur le CDT OUEST

FEVRIER 2015

### **Introduction :**

Terres Fertiles est un groupement de 1160 habitants du territoire qui se sont regroupés en 2005 pour acheter collectivement 20 ha de terres agricoles sur le Plateau de Saclay et les maintenir en fermage.

En premier lieu il convient de contester la raideur des commissaires enquêteurs et de la préfecture des Yvelines auxquels a pourtant été demandé dès le 5 février à Versailles par plusieurs associations présentes, une nécessaire prolongation des délais de cette enquête afin de permettre d'une part de consulter le document imposant du CDT et d'autre part de pouvoir rassembler leurs membres, les en informer et ensuite exprimer un avis. Une telle prolongation, qui vient d'être effectuée dans l'Essonne pour l'enquête publique sur le CDT Sud du Plateau aurait indiqué un souci de concertation minimum.

Le maintien d'un délai très court d'un mois (minimum légal) dont 15 j situés en congés scolaires confirme la volonté de passer outre l'avis des habitants du territoire qui seront pourtant ceux qui auront à y vivre, et dont on devrait entendre leurs choix. Cette surdité à leur égard sera une tâche de naissance indélébile de ce CDT, et n'augure pas de leur adhésion à ce qu'il représente de dégradation, dans une période où ils se sensibilisent à l'importance de la préservation des espaces naturels, forestiers et agricoles, et particulièrement à travers une recherche de qualité alimentaire et de moindre coût des denrées à une alimentation en circuit-court.

### **Agriculture :**

Terres Fertiles note d'emblée que le CDT Ouest néglige la dimension agricole qui constitue la première richesse économique du territoire du Plateau de Saclay.

Rappelons qu'un projet n'est de développement durable que s'il combine à la fois un progrès économique avec un progrès environnemental et un progrès social. C'est pourquoi tout au long du texte du CDT nous pouvons remarquer combien est oublié le concept développement durable, ou celui de faible empreinte écologique : urbanisation d'espaces non construits,

infrastructures lourdes démesurées, pression accrue sur le site classé de la vallée de la Bièvre et sur la toute nouvelle ZPNAF qui sera impactée par les retombées du CDT.

Qu'est-ce qu'un projet se prétendant de « développement soutenable » qui ignore l'une des plus anciennes ressources économiques du territoire concerné et n'envisage même pas de la valoriser sérieusement (hormis une petite mention d'étude de filières courtes, redondante avec celle des Intercommunalités voisines VGP et CAPS) ? Ici la ressource économique initiale et première du plateau est l'activité agricole.

Rappelons qu'avec l'ensemble des 2 CDT Sud et Ouest impactant le Plateau de Saclay, ce seront 13 % des ressources économiques du secteur agricole qui seront détruites, puisque c'est le pourcentage (important) de la consommation des terres agricoles aux fins d'urbanisation. Or les surfaces agricoles utiles constituent la base par définition de l'équilibre économique d'une exploitation agricole. Quel entrepreneur peut envisager l'avenir sereinement lorsqu'on réduit sa base de ressources de 13% ?

Cette amputation de 13% des exploitations agricoles, les fragilise dans leurs ressources, d'autant plus qu'elles mutualisent des engins agricoles. Avec cet accroissement mécanique de leurs charges, un effet domino destructeur à terme de l'activité agricole du Plateau peut être craint.

Mais jamais une surface de terres n'a été suffisante pour assurer un équilibre économique des exploitations agricoles. Il y a après à prendre en considération les charges particulières qui pèsent sur l'agriculture périurbaine (engins particuliers, plus chers, à bras repliants, horaires de circulation, difficultés pour évacuer le grain des moissons, etc.).

La protection par la ZPNAF de seulement 2333 ha de terres agricoles (sur la zone telle que définie par la loi du Grand Paris) ne fait que masquer une nouvelle amputation de 347 ha des terres agricoles du plateau, après les 1000 ha consommés depuis 1982 à l'ouest à Guyancourt, par la construction de la ZAC Villaroy et la destruction des terres de la ferme du même nom.

Un projet de « développement durable » au 21<sup>ème</sup> siècle (ce qui n'a rien à voir avec ce que le CDT appelle un « développement soutenable ») en période de renchérissement des frais de transport, commence par essayer de rendre le plus autonome possible un territoire, en matière de ressources alimentaires, or l'Ile de France importe 90 % de ses produits alimentaires et n'a que 2 jours d'autonomie alimentaire. Il est donc indispensable d'épargner les terres agricoles surtout péri-urbaines, en construisant la ville sur la ville et non en artificialisant des terres particulièrement fertiles et économes en eau.

Or ici la zone du PLU de Guyancourt encore en zone A (agricole) dont les habitants demandent depuis plusieurs années qu'elle soit consacrée à une zone maraîchère en circuit-court ainsi qu'à des jardins familiaux apparaît destinée encore à une urbanisation supplémentaire.

**C'est pourquoi nous refusons l'urbanisation de cette zone agricole, appelée également « Petite Minière » située à l'ouest du CD 91.**

Rappelons que le secteur agricole sur le Plateau de Saclay a innové depuis plus de 10 ans, créant des emplois (sans déplacement d'ailleurs en Ile de France) en témoigne l'une des plus grosses Amap Franciliennes (Les Jardins de Cérès) avec 300 adhérents et 13 producteurs, l'installation d'une ferme bio en vente directe de poulets et d'œufs (ferme Monville) à Bièvres, la reconversion d'une exploitation céréalière en bio permettant l'ouverture d'une boulangerie (bio) dans un village n'en comprenant plus, de légumes à la ferme, sans compter la cueillette au pré depuis 30 ans, une compostière, et même tout récemment réinsertion sociale par le maraîchage bio avec les Jardins de Cocagne qui réhabilitent la ferme abandonnée de l'Abbaye de Vauhallan.

Rappelons aussi qu'à une époque où la lutte contre le réchauffement climatique commence à inspirer quelques orientations tardives, l'IAU a montré par une étude récente sur la chaleur que les espaces bâtis participent au réchauffement climatique car ils se réchauffent plus vite, gardent plus de chaleur et ne refroidissent pas l'air en l'humidifiant, alors que terres agricoles et espaces naturels ou forestiers contribuent au contraire à réduire la chaleur en faisant l'inverse des zones bâties sur chacun des points.

En particulier l'étude dit: « Plus il y a de bâti, plus grande est la surface de restitution de la chaleur emmagasinée par la multiplication des surfaces verticales ».

Il convient donc également sur ce plan de préserver des espaces agricoles et naturels refroidissant plus rapidement l'atmosphère des zones urbaines voisines.

## **Transports :**

Un projet respectant des objectifs de « développement durable » veille à des transports en commun, locaux, adaptés aux habitants. Or la ligne 18 ne leur est pas ou très peu destinée.

## **Terres Fertiles est opposée à la ligne 18 de métro pour les raisons suivantes :**

-un coût budgétaire insensé dans la période actuelle, pour une rentabilité insuffisante puisque le nombre de passagers /heure sera au mieux au 1/4 voir au 1/5 du seuil de rentabilité (cf chiffres donnés lors de la CNDP sur le métro Grand Paris).

- ceci entraînera donc une recherche de passagers supplémentaires pour rentabiliser, et donc mènera à une urbanisation renforcée du plateau, à partir des gares prévues.

- le coût environnemental sera aussi très élevé soit en raison d'une ligne aérienne dégradant le paysage (7m de haut avec 600 poteaux ?).

- les nuisances sonores pour les riverains seront importantes à raison d'une cadence d'un métro toutes les deux minutes, le métro passera à 120 km/h à 10 m de haut et à moins de 100 m des maisons de certains villages.

- le coût agricole sera aussi important et n'a pas été calculé. La qualité de cultures sous les alentours des poteaux sera dégradée. Si le métro est enterré en tranché, la modification

atteindra la rentabilité des exploitations agricoles car les travaux seront prolongés, et la tranchée modifiera la circulation d'eau vers les systèmes de drainage assainissant le plateau depuis deux centaines d'années.

- le retour de la ligne 18 sur Satory détériorera le site des sources de la Bièvre.

### **Terres Fertiles demande que soient étudiées :**

- les alternatives de transports existent, le TCSP Massy-Saclay-Guyancourt sera largement suffisant pour assurer la desserte du plateau à condition d'en renforcer la fréquence, et les flux de transports concernant les circulations domicile-travail entre SQY et Massy-Palaiseau peuvent être assurés par un prolongement du RER C, qui s'arrête actuellement à Versailles Chantiers, jusqu'à SQY sans changement.

- d'autant que cette ligne ferrée, utilisée aussi par le tram-train Evry-Versailles peut être prolongée (selon les chiffres donnés par RFF lors de l'enquête publique pour la prolongation du tram-train arrivant à Massy jusqu'à Versailles) pour 240 millions € (nécessité d'élargir le tronçon Versailles-St Cyr en creusant la colline), alors que la ligne 18 serait annoncée pour 2,4 milliards €, soit 10 fois plus.

- ce trajet répond en plus aux besoins des habitants des vallées, seules quelques personnes atterrissant à Orly auraient un changement pour rejoindre Versailles. Leur petit nombre justifie-t-il de nuire à l'agriculture du plateau ?

En ce qui concerne le CDT Ouest, le développement économique de Satory peut s'accomplir sans métro avec des transports locaux et rapides (type TRP) nord-sud depuis Versailles Chantiers sur un tracé direct « nouvelle gare - rueE.Charton - quartier Jimat - desserte de Satory ouest », pour un coût environnemental bien moindre également que la ligne 18, ligne 18 dont le tracé en plus détériorerait les sources de la Bièvre.

**Terres Fertiles rejette également le projet de** barreau routier de liaison est-ouest RD 91/RD 938 au milieu des terres agricoles pour faciliter l'accès routier, en particulier de poids lourds, aux zones d'activité. Terres Fertiles demande que la route suive au plus près le fort de Buc depuis la zone industrielle de Buc et ensuite ne soit qu'un élargissement de la route actuelle de Buc à la RD 91.

### **Développement économique et Recherche :**

Le CDT annonce pour objectif d'être un moteur de développement territorial, « *le modèle traditionnel, linéaire et séquencé, allant de la recherche fondamentale à la production en série en passant par la recherche appliquée est devenu obsolète. L'innovation actuelle est ouverte et se fait sur les marges, par l'hybridation des acteurs et le croisement des disciplines* ».

Or l'un des plus célèbres de nos chercheurs, Albert Fert (prix Nobel) demande d'abord que les doctorants et thésards soient mieux rémunérés pour qu'ils restent en France, or l'Etat n'apporte aucun fond supplémentaire en ce sens.

Ce n'est pas l'accroissement de concentration des moyens de recherche dans cette partie de l'Île-de-France, qui fournira la solution pour amener la recherche française au « meilleur niveau mondial ». Enfin à l'heure d'internet, les chercheurs établissent des partenariats entre labos à échelle Européenne ou mondiale, sur des projets construits, élaborés à partir de points précis, de travaux préalables et de compétences et pas par proximité d'implantation !

Pourquoi l'activité économique prévue à Satory ou au Sud du Plateau ne nourrirait-elles en emploi local pas une des villes situées à 100 kms de Paris. On oublie que la Silicon Valley s'étend sur 200 kms et non sur les 10 ou 20 du Plateau de Saclay.

Cette concentration en l'Île-de-France de la recherche (alors qu'il s'y trouve 40 % de la recherche nationale déjà) au détriment des autres régions est refusée par Terres Fertiles car il nuit à l'agriculture périurbaine.

Cette concentration de l'emploi en Ile de France au détriment des autres régions, génèrent par voie de conséquence des besoins nouveaux en logements alors même que le mal-logement des années 2000 n'a pas été résolu.

## Logements :

Le clivage de l'aménagement du Plateau en 2 CDT organise une fragmentation qui nuit à une compréhension des enjeux d'ensemble sur le territoire de l'OIN regroupant 49 communes.

On peut penser que ceci n'est pas involontaire, car les constructions de logements annoncées dans le CDT Ouest ne peuvent s'apprécier en impact écologique sur le territoire sans tenir compte en même temps des constructions annoncées dans le CDT Sud qui va contribuer à une pression en étai avec 1,7 millions de m<sup>2</sup> sur 582 ha (total des chiffres annoncés pour la surface des 2 ZAC Polytechnique et Moulon, avec le quartier Camille Claudel), en apportant 11.700 logements (6.000 logements familiaux et 5.700 logements étudiants-chercheurs) soit 25 à 30.000 habitants de plus.

Or aux 30.000 habitants supplémentaires au sud vont venir s'ajouter la pression démographique des 7.200 habitants/an supplémentaires à l'ouest donc 72.000 habitants dans 10 ans.

Peut-on croire que ces 100.000 habitants si leurs flux de déplacement ne sont pas drainés de manière à éviter la ZPNAF que l'agriculture du Plateau mais aussi ses espaces naturels et forestiers pourront survivre ?

Comment la réserve ornithologique internationale, lieu de repos essentiel pour de nombreuses espèces migratoires va-t-elle supporter ce que tout ceci va générer comme circulation supplémentaire, pollution automobile, bruit de fond, ... ?

Ce n'est pas non plus le nombre d'hectares en surface de la ZPNAF qui garantit un équilibre du vivant dans les espaces naturels ou forestiers, car si les écosystèmes sont gravement perturbés à terme par la surpopulation du territoire que vont créer les 2 CDT Ouest et Sud, ils deviendront des espaces à très faible biodiversité.

C'est pourquoi il conviendrait d'effectuer d'autres choix en n'artificialisant le moins possible les sols, et en commençant par densifier des zones déjà construites, or une telle densification serait largement possible dans plusieurs endroits des communes de Saint-Quentin-en-Yvelines avant de construire des logements par exemple sur la zone de la « Petite Minière », ce que nous refusons.

## **Site classé de la Vallée de la Bièvre :**

Les constructions prévues sur Satory devront absolument respecter les franges boisées, ne pas être visibles depuis l'autre versant, ni de la vallée.

Les eaux de ruissellement de Satory doivent absolument être envoyées vers le réseau Smarof afin d'éviter de polluer la Bièvre en raison d'inévitables hydrocarbures résultant des nombreux habitants nouveaux et des visiteurs des entreprises (qui n'auront pas tous des véhicules peu polluants).

De même les eaux usées de Guyancourt Villaroy devront continuer d'être évacuées vers le réseau Smarof.

Enfin le site des sources de la Bièvre ne peut accepter aucune infrastructure lourde de transport car elle y entraînerait des dommages irréversibles.

Laurent Sainte Fare Garnot (gérant de Terres Fertiles)

[infos@terresfertiles.com](mailto:infos@terresfertiles.com)